

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES ELECTION DU MAIRE ET DE L'ADJOINT

L'an 2016 le 4 décembre à 10h00 en application des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales les membres du conseil municipal des jeunes se sont réunis

La séance a été ouvert par monsieur Jean-Luc PALLIN, Maire qui a déclaré les membres du conseil municipal des jeunes désignés ci-dessous installés dans leurs fonctions.

ALLIN Louna

CAMEDESCASSE Fiona

DEBAYLES Thiméo (excusé)

GONCALVES BEDHULO Timéo

SERRES Manon

ELECTION DU MAIRE 1^{ER} TOUR

Tous se déclarent pour le poste de Maire

Chaque conseiller municipal des jeunes à l'appel de son nom a remis, fermé, au président son bulletin de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 4

Nombres de suffrages exprimés nuls : 0

Nombres de suffrages exprimés : 4

Majorité absolue : 3

ALLIN Louna : 1

CAMEDESCASSE Fiona : 1

GONCALVES BEDHULO Timéo : 1

SERRES Manon : 1

Aucune majorité ne se dégage

ELECTION DU MAIRE 2^{ème} TOUR

Nombre de votants : 4

Nombres de suffrages exprimés nuls : 0

Nombres de suffrages exprimés : 4

Majorité absolue : 3

ALLIN Louna : 1

CAMEDESCASSE Fiona : 1

GONCALVES BEDHULO Timéo : 1

SERRES Manon : 1

Aucune majorité ne se dégage

Après avoir laissé les 4 conseillers se concerter

ELECTION DU MAIRE 3^{ème} TOUR

Nombre de votants : 4

Nombres de suffrages exprimés nuls : 0

Nombres de suffrages exprimés : 4

Majorité absolue : 3

ALLIN Louna : 1

CAMEDESCASSE Fiona : 0

GONCALVES BEDHULO Timéo : 2

SERRES Manon : 1

Mr GONCALVES BEDULHO ayant obtenu la majorité relative a été déclaré Maire et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 1^{ER} ADJOINT

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Jean-Luc PALLIN, à l'élection du 1^{er} Adjoint. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants

Nombre de votants : 4

Nombres de suffrages exprimés nuls : 0

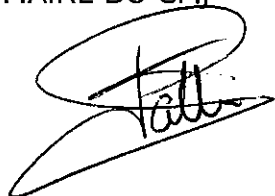
Nombres de suffrages exprimés : 4

Majorité absolue : 3

Melle CAMEDESCASSE Fiona : 2

Melle CAMEDESCASSE Fiona ayant obtenu la majorité relative a été déclaré 1^{ère} Adjointe et a été immédiatement installée.

LE PRESIDENT
LE MAIRE DU CMI



LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

